



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

agences de l'eau

Question écrite n° 73075

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc précise auprès de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche l'importance d'une meilleure régulation de la consommation de l'eau, dont on a pu, cet été, déplorer les insuffisances. Il lui demande les perspectives de son action s'inspirant de la proposition tendant à un contrôle des agences de l'eau par le Parlement pour éviter « la dérive des dérogations locales » (proposition de l'UFC Que Choisir).

Texte de la réponse

Le projet de loi sur l'eau et les milieux aquatiques adopté par le Sénat en avril 2005 devrait être examiné par l'Assemblée nationale au cours du premier trimestre 2006. Ses articles 35 à 39 réforment le dispositif des agences de l'eau. L'article 35 porte sur le fonctionnement des comités de bassin et des agences de l'eau. Le Parlement sera amené à se prononcer en amont de l'élaboration des futurs programmes pluriannuels d'intervention des agences de l'eau en définissant leurs orientations prioritaires et en fixant le plafond global de dépenses des agences de l'eau. L'article 36 définit les orientations prioritaires pour la période 2007 à 2012, et l'article 37 fixe les règles d'assiette des redevances et encadre leur taux. Ces taux seront arrêtés par les agences de l'eau sur avis conforme du comité de bassin dans les limites prévues par la loi. Ce projet de loi prévoit donc un encadrement beaucoup plus formalisé et précis du fonctionnement des institutions de bassin, tout en permettant aux comités de bassin et aux agences de l'eau d'arrêter les taux des redevances et leur aides financières en fonction des contextes locaux et de leurs priorités d'action. De plus, outre ce contrôle a priori, le projet prévoit que l'exécution des programmes pluriannuels d'intervention des agences fera l'objet d'un compte annexé au projet de loi de finances. Le Parlement pourra ainsi exercer un contrôle de l'exécution des programmes.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73075

Rubrique : Eau

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 septembre 2005, page 8438

Réponse publiée le : 31 janvier 2006, page 930